

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit : BASO STABIL
 N° article : HD42160

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Traitement des eaux. Produit pour usage professionnel.

1.2.2. Usages déconseillés

Produit ne convenant pas pour usage grand public.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

QUARON
 BP 89152
 35091 RENNES CEDEX 9
 Tel. : +33 (0)2 99 29 46 00
fds-quaronfrance@quaron.com - www.quaron.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy - Base Nationale Produits et Compositions Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 (0)3 83 32 36 36
FRANCE	ORFILA		+33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
2.1.1. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Mélange: classification (CLP) non indispensable.

2.1.2. Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé.

Texte clair des phrases R, voir sous section 16.

2.1.3. Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune donnée disponible.

2.2. Éléments d'étiquetage
2.2.1. Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mélange: classification (CLP) non indispensable.

2.2.2. Étiquetage selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Symbole(s) :
 Phrase(s) R : Néant.
 Phrase(s) S : S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants
3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Non classé.

SECTION 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

Premiers secours : INTERVENIR TRES RAPIDEMENT - ALERTER UN MEDECIN - NE JAMAIS FAIRE BOIRE OU FAIRE VOMIR SI LE PATIENT EST INCONSCIENT OU A DES CONVULSIONS.
 Après inhalation : Ecarter le plus vite possible le sujet de la zone dangereuse et faire respirer de l'air frais.
 Après contact avec la peau : Laver soigneusement avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de complications (irritations, rougeurs ou autres).
 Après contact avec les yeux : Laver soigneusement avec de l'eau. Consulter les services d'urgences ou un ophtalmologiste en cas de complications (irritations, rougeurs ou autres).
 Après ingestion : Ne pas faire vomir. Maintenir la personne consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Alerter les services d'urgences et consulter immédiatement un médecin (lui montrer l'emballage ou l'étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes liés à l'utilisation	: Aucun connu.
- Inhalation	: Pas d'informations complémentaires disponibles.
- Contact avec la peau	: Pas d'informations complémentaires disponibles.
- Contact avec les yeux	: Possible irritation oculaire en cas de contact direct, si le produit n'est pas éliminé rapidement.
- Ingestion	: Pas d'informations complémentaires disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Tous les agents d'extinction sont utilisables. Eau pulvérisée pour rabattre les vapeurs.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques	: Pas d'informations complémentaires disponibles.
Réactions dangereuses	: Pas d'informations complémentaires disponibles.
Mesures générales	: Des produits toxiques se forment en cas de feu (oxydes de carbone, oxydes d'azote).

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte incendie	: Faire évacuer la zone de danger. N'admettre que les équipes d'intervention dûment équipées sur les lieux. Equipement de protection complet étanche. Appareil de protection respiratoire isolant autonome.
Equipements de protection particuliers des pompiers	: Porter un équipement de protection adéquat. Porter un appareil respiratoire autonome, des bottes de caoutchouc et des gants.
Autres informations	: Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Approcher du danger dos au vent. Refroidir les récipients exposés au feu. Tenir à l'écart des matières combustibles.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection	: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage.
Procédures d'urgence	: Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Faire évacuer la zone dangereuse.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection	: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage .
Procédures d'urgence	: Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Faire évacuer la zone dangereuse. Arrêter la fuite. Approcher le danger dos au vent. Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Ecarter matériaux et produits incompatibles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Empêcher le rejet dans l'environnement (égouts, rivières, sols). Prévenir immédiatement les autorités compétentes en cas de déversement important. Pomper dans un réservoir de secours adapté.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement	: Transvaser le produit dans un récipient de secours convenablement étiqueté. Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau.
Procédés de nettoyage	: Éviter l'étalement du produit et son déversement dans les égouts en retenant le produit avec du sable, de la terre ou tout autre absorbant similaire. Transvaser le produit dans un récipient de secours convenablement étiqueté. Diluer et nettoyer l'épandage à grande eau, ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau, transvaser le déchet récupéré dans un récipient de secours convenablement étiqueté, pour destruction par une société spécialisée.
Autres informations	: Pas d'informations complémentaires disponibles.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer à la section 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols. Assurer une ventilation adéquate aux endroits où la poussière / les aérosols se forment. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Éliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Lavez les vêtements contaminés avant réutilisation. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.

Lavage fréquent des sols et équipements. Les épandages peuvent être glissants. Manipuler en évitant toutes projections lors des prélèvements et des dilutions. Utiliser au maximum des systèmes automatiques de prélèvement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Prévoir des installations électriques étanches. Prise d'eau à proximité. Cuvette de retenue sous les réservoirs. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

Conditions de stockage : Éviter : chaleur et lumière solaire.

Produits incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants, aldéhydes, hypochlorite de sodium.

Matériaux incompatibles : Pas d'informations complémentaires disponibles.

Stockage : Le sol du dépôt doit être imperméable. Stocker et manipuler dans un endroit tempéré (entre 10 et 30°C), bien ventilé, à l'abri des rayons solaires directs, à l'écart des sources de chaleur et des substances réactives. Les récipients doivent être soigneusement fermés.

Matériaux d'emballage : Recommandés : matières plastiques spécifiques (PVC – PE - PP), verre, polyester stratifié, acier revêtu. Stocker dans un métal non corrodé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

Hygiène industrielle : Faire évaluer si nécessaire l'exposition professionnelle des salariés.

Équipement de protection individuelle : Lunettes de protection.



- protection des mains : Lorsque le contact avec les mains est possible, porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

- protection des yeux : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Lunettes de sécurité (EN 166) ou masque complet (EN 402).

- protection de la peau : Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés. Vêtement anti-acides (EN 14605).

- protection respiratoire : En cas de risque de production excessive de poussières, brouillard ou vapeurs, utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé. Pour une exposition de courte durée : EN149 type FF P3, EN14387 type B ou type E modèle P3, EN 1827 classe FMP3. Pour une exposition de longue durée : EN 143, EN 14387, EN 12083 classe P3 ou classe XP3, EN12941 classe TH3, EN 12942 TM3, EN14593 ou EN138.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique : Liquide

Aspect : Liquide limpide

Couleur : Incolore

Odeur : Inodore

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH pur à 20°C : 8,0 ± 1,0

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de solidification : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Environ 100°C

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 2013-01-14

Remplace la fiche du : 2007-07-18

Indice de révision : 06

Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation rel. à l'acétate butylique	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative à 20°C	: 1,060 ± 0,005
Solubilité	: Miscible dans l'eau en toutes proportions
Log P octanol / eau à 20°C	: Aucune donnée disponible
Temp. d'autoinflammation	: Non applicable
Point de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: < 10 centiPoises

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, sources de chaleur, lumière solaire directe.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition par pyrolyse en cas de combustion.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Effets nocifs potentiels sur les hommes et symptômes possibles : Mélange non classé irritant par contact avec la peau ou les yeux. Aucune substance de ce mélange n'est classée comme toxique spécifique pour un organe cible.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

- Effets sur l'environnement : Ne pas rejeter dans les cours d'eau, les sols l'environnement naturel.

12.2. Persistance et dégradabilité

Les composants organiques de ce mélange respectent les critères de biodégradabilité définis dans le Règlement européen CE/648/2004 du 31/03/2004 relatif aux détergents. La biodégradabilité primaire des constituants organiques est supérieure à 90% en 28 jours, la biodégradabilité ultime est supérieure à 60% en 28 jours.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit, soluble dans l'eau, pourra être entraîné par les pluies dans les eaux souterraines

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non concerné.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Méthodes de traitement des déchets : Les petites quantités peuvent être diluées à grande eau (>100 fois) avant rejet. Ce produit NE PEUT, ni être mis à la décharge, ni être évacué dans les égouts, les caniveaux, les cours d'eau naturels ou les rivières. Porter en centre de traitement physicochimique / biologique. Eviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Recommandations d'évacuation des eaux usées : Ne pas déverser à l'égout sans traitement adapté.

Recommandations d'élimination des emballages : L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour l'emballage de ce produit. Après dernière utilisation, l'emballage sera entièrement vidé et refermé. Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur.

Indications complémentaires : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

N° UN : Non concerné

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : Non concerné

Description document de transport (ADR) : Non concerné

14.3. Classe(s) de danger pour le transport**14.3.1. Transport par voie terrestre**

Classe : Non concerné

Danger n° (code Kemler) : Non concerné

Code de classification : Non concerné

Etiquetage transport : Non concerné

Panneaux oranges : Non concerné

Code de restriction concernant les tunnels : Non concerné

14.3.2. Transport maritime

Numéro EmS (1) : Non concerné

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'Emballage : Non concerné

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin : NON

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Arrêter le moteur. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

14.7. Transport en masse de marchandises selon l'annexe II du traité MARPOL 73/78 et selon le code-IBC

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations EU**

Directive 1999/13/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils (COV) dues à l'utilisation de solvants organiques

Non concerné.

Règlement européen CE/689/2008 relatif aux exportations et importations de produits chimiques dangereux

Non concerné.

Règlement européen CE/648/2004 relatif aux détergents

- Phosphates : De 5% à moins de 15%.

15.1.2. Réglementations nationales

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) selon le Code de l'Environnement

Non concerné.

Maladies professionnelles selon le Code de la Sécurité sociale

Non concerné.

Matériaux au contact des aliments

Produit conforme à la législation française relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires (arrêté du 08/09/1999).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 16: Autres informations

Sections modifiées : 01. 02. 03. 04. 05. 06. 07. 08. 09. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Texte des phrases R,H et EUH mentionnées en section 3 :

Cette fiche complète les notices techniques mais ne les remplace pas et les grandeurs caractéristiques sont indicatives et non garanties. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de nos fournisseurs relatives au produit concerné, à la date de rédaction. Ils sont donnés de bonne foi. La liste des prescriptions réglementaires et des précautions applicables a simplement pour but d'aider l'utilisateur à remplir ses obligations lors de l'utilisation du produit. Elle n'est pas exhaustive et ne peut exonérer l'utilisateur d'obligations complémentaires liées à d'autres textes applicables à la détention ou aux spécificités de la mise en œuvre dont il reste seul responsable dans le cadre de l'analyse des

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 2013-01-14

Remplace la fiche du : 2007-07-18

Indice de révision : 06

risques qu'il doit mener avant toute utilisation du produit. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Fin du document.